

Le vice-président: Je remercie la députée. Nous devrions tous garder à l'esprit que certains mots sont antiparlementaires. Nous savons tous de quels mots il s'agit. La liste est plutôt courte, maintenant.

Le premier signe que nos paroles ne sont pas acceptables, c'est la clameur de protestations. J'ai entendu les paroles dont parle la députée. J'ai remarqué que cette expression n'a donné lieu à aucun tollé. Franchement, j'ai été surpris. Je demande à tous les députés, au moment où nous commençons une toute nouvelle session, cet automne, de formuler une objection immédiatement, plutôt que d'attendre, quand ils entendent des propos offensants.

Je suis sûr que le député a pris bonne note de cela. Je demande maintenant à la Chambre si elle est prête à se prononcer.

Le député est autorisé à répondre.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, sur ce recours au Règlement, j'aimerais savoir ce que j'ai dit qui pouvait être offensant.

Le vice-président: C'est une expression que nous avons tous entendue souvent, dans laquelle il y a un mot qui commence par un *h* et qui se termine par *l*. Je ne crois pas que la présidence doive en faire tout un plat.

Le secrétaire parlementaire du solliciteur général se lève-t-il pour faire un rappel au Règlement ou pour intervenir dans le débat?

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, c'est pour un rappel au Règlement qui pourrait très bien entraîner un débat.

Le vice-président: Je crains fort que le secrétaire parlementaire doive faire un choix. Si c'est pour une question de débat, la parole est au Parti libéral et au secrétaire parlementaire.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons la dernière motion présentée par l'opposition, la motion n° 19.

On a beaucoup parlé ici ce matin et, en fait, une grande partie de l'après-midi d'hier, de l'inquiétude des Canadiens face à la hausse apparente de la criminalité dans notre pays. Nous ne devons pas oublier que la criminalité au Canada est demeurée plutôt stable ces 20 dernières années. Les statistiques le prouvent. Un certain nombre d'affaires ont effectivement été portées à l'attention du public. Il s'agissait dans beaucoup de cas de crimes abominables et très révoltants. C'est pourquoi le gouvernement et nous de ce côté-ci de la Chambre avons fait des efforts considérables pour essayer de réduire la criminalité et de renforcer la sécurité au Canada.

Quand j'entends un certain nombre de députés dire que le gouvernement fédéral ne consacre pas du tout d'argent aux efforts en vue de protéger les Canadiens, en particulier les jeunes, je trouve ça intéressant. Je leur ferai remarquer que le ministère

Initiatives ministérielles

du solliciteur général du Canada est l'un des rares à avoir enregistré une légère augmentation de ses dépenses.

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a un moment, nous avons parlé de finances. À présent, nous examinons la motion n° 19, qui a trait à la libération conditionnelle. J'aimerais bien que le député ne s'écarte pas du sujet.

Le vice-président: Je rappelle aux députés la règle de la pertinence. Il est d'autant plus important qu'ils s'y tiennent quand nous examinons les motions et à la deuxième lecture. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire en viendra très rapidement au sujet.

• (1240)

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, nous avons entendu l'opposition s'exprimer sur les motions n°s 19 et 16 et sur toutes les autres motions. Je crois que nous avons été assez patients de ce côté de la Chambre; nous avons donné à ces gens l'occasion d'exprimer leur opinion. Toute la journée, nous avons entendu des députés faire état d'inquiétudes fondées concernant la sécurité des Canadiens. Toutefois, après avoir entendu un certain nombre de ces débats, à mon avis, et je crois que la plupart des députés sont aussi de cet avis, les informations présentées par l'opposition ne sont pas toujours exactes.

Nous devons expliquer aux députés de l'opposition que, en ce qui concerne la motion n° 19, nous avons pris un certain nombre de mesures afin d'améliorer la sécurité au Canada. Je serai bref. Je crois que les députés de l'opposition devraient savoir que certaines sommes d'argent ont été consacrées à l'amélioration du système. Nous agissons pour protéger les Canadiens. Nous dépensons des sommes considérables pour construire de nouvelles installations. C'est là un des points soulevés par l'opposition. Nous allons bientôt ouvrir cinq nouvelles institutions au Canada pour recevoir les détenus de notre société.

Les députés ont aussi parlé du CIPC, réseau d'informations que nous avons mis en place. Nous devrions aussi informer les députés de l'opposition qu'ils ont maintenant le droit, par le truchement de divers services et associations de bénévoles, par exemple les Brownies, les Scouts, les ligues de hockey mineur et d'autres organismes du genre, de vérifier si les bénévoles de ces organisations ont un casier judiciaire et pourraient constituer une menace pour la vie de nombreux jeunes Canadiens innocents. Nous avons mis en place ce système de vérification. Cela est un avantage tangible, instauré par le gouvernement libéral, qui se préoccupe de la sécurité des jeunes de notre société.

Nous avons tous parlé du contrôle des armes à feu. Si les députés de l'opposition s'inquiètent de l'augmentation de la criminalité, pourquoi s'opposent-ils au contrôle des armes à feu? Cette question est fondamentale. La plupart des crimes commis au Canada le sont avec des fusils et des carabines. Ces armes sont souvent acquises de façon illégale. Nous tentons d'améliorer la sécurité au Canada et voilà tout ce dont nous avons entendu parler toute la journée. Les députés de l'opposition sont